

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2024**

**PRESENTS :** MM. BELAIR, GAYOT, LAVIGNE, JOUHANNY, HUMBERT, DOIZON, LEYSSENNE, LUBRANO, MALLEFONT.

**PROCURATION :** Mme PELTIER à Mme DOIZON, M. DUFOURNEAU à Mme BÉLAIR

**ABSENTS excusés :** M. RIPOLL, M. DELAUTRETTE, Mme PELTIER, M. CARLINI, M. DUFOURNEAU,

**Secrétaire de séance :** Mme LUBRANO

Le compte rendu du Conseil du 26 Septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ POINT SUR LES TRAVAUX**

Les travaux de GRVC des routes de La Vigne et de la Teyssière seront finalisés au printemps lorsque la météo le permettra.

La réhabilitation des gîtes a débuté il y a 3 semaines environ. La date de fin de travaux des gîtes est prévue fin mars afin de pouvoir rouvrir le hameau à la location, celle du bâtiment d'accueil fin mai-début juin.

La réfection de la toiture du bâtiment loué aux infirmiers est terminée, celle de la mairie est en cours.

Les travaux de dévégétalisation du château prévus ont été effectués en novembre.

### **2/ ZAENR**

Comme prévu dans la loi, il est demandé de valider les zones d'accélération d'énergies renouvelables. Le conseil entérine les ZAENR définies lors du conseil du 26 Février 2024.

### **3/ REHABILITATION GITES**

Dans le cadre de la demande de subvention au Département, le conseil accepte la mise à jour du plan de financement présenté.

### **4/ DOSSIER TRAVAUX A PRESENTER AU FINANCEMENT DE L'ETAT**

Le remplacement des huisseries et portes du logement social à côté du salon de coiffure est nécessaire. Le montant des travaux s'élèvent à 11 995,49 € HT. L'aide du Département a été sollicitée à hauteur de 30 %. Le conseil donne son accord pour présenter une demande de financement auprès de l'Etat.

### **5/ GARANTIE EMPRUNT MUTUALITE FRANCAISE LIMOUSINE CONSTRUCTION EHPAD**

Le conseil entérine sa décision prise lors de la réunion de conseil du 11 Avril 2024 de garantir l'emprunt de la restructuration de l'EHPAD à hauteur de 10% comme demandé par la Caisse des Dépôts et Consignations, en complément de la garantie de 50% du Département.

En 2026, ces garanties d'emprunt pour 10 % des échéances soit 16 464,05 € apparaîtront donc en écritures comptables sans impact sur le budget communal.

### **6/ TARIFS GITES 2025**

La Commission a reconduit les tarifs 2024 pour 2025. Le conseil arrête la date du 31/12/2025, et renouvelle son adhésion à Gîtes de France.

### **7/ RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR**

Le conseil décide le recrutement d'un agent recenseur du 6 Janvier au 15 Février 2025 pour 90 H avec le remboursement des frais engagés (repas + déplacements). Naëlle DAUGE assurera cette mission.

### **8/ PARTICIPATION EMPLOYEUR AU TITRE DE LA PREVOYANCE**

La participation employeur est obligatoire au 01/01/2025 au titre de la prévoyance. L'employeur devra obligatoirement participer à hauteur de 50% après parution du décret. L'adhésion des agents n'est pas obligatoire et ils ont la possibilité de souscrire à un contrat non labellisé qui n'ouvrira pas droit à cette participation employeur dans l'attente du décret. Des propositions de contrats groupe ont été proposées aux

agents afin qu'ils puissent bénéficier d'un pourcentage avantageux de cotisations (maintien de salaire et/ou invalidité, en fonction du salaire). Les agents bénéficiaient jusqu'à présent d'une participation volontaire de l'employeur de 5€ mensuels. Dans l'attente de la parution du décret, le conseil décide d'une participation de 7€ mensuels (1 abstention).

## **9/ DEMATERIALISATION DES ACTES**

Le conseil donne son accord pour la souscription à une application par l'ATEC via JVS pour un coût de 450 € pour 3 ans.

Il valide la convention à signer avec l'Etat et autorise la signature par Mme la Maire.

## **10/ DEMANDE ADHESION COMMUNE CHATEAU CHERVIX AU SYNDICAT VBG**

Le conseil accepte cette demande d'adhésion.

## **11/ AUTONOMIE FINANCIERE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le comptable public demande qu'une délibération soit adoptée pour préciser que le budget assainissement est doté de l'autonomie financière. Considérant que cette compétence devait être transférée à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le conseil ne donne pas son accord pour prendre cette délibération.

## **12/ CHARTE INFORMATIQUE RGPD**

La validation de ce document conséquent est reportée à un prochain conseil.

## **13/ MOTION CONTRE LES MESURES FINANCIERES IMPOSEES PAR LE GOUVERNEMENT**

Mme la Maire donne lecture de la motion adoptée par les Maires de Haute-Vienne lors de l'assemblée générale de l'ADM87 et propose l'adoption de cette motion au niveau communal. Le conseil approuve cette motion.

## **14/ QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil accepte la demande de remboursement de la location de la salle des fêtes par l'ACCA suite à un problème technique et à l'annulation de la manifestation.